



**TOUS MOBILISÉS
POUR VAINCRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE**

**Une politique
volontaire,
des résultats
prometteurs**

Dossier de présentation
Mardi 1^{er} décembre 2015



SOMMAIRE

1 Édito

2 Des résultats positifs INFOGRAPHIE

3 Les jeunes sans diplôme

4 Des mesures tout au long du parcours INFOGRAPHIE

5 Une prise en charge renforcée des jeunes sortis sans qualification

6 L'information et l'accompagnement des jeunes sortis sans diplôme

7 Une mobilisation renforcée pour prévenir le décrochage scolaire

ÉDITO

Vaincre le décrochage constitue un enjeu majeur de notre politique éducative

La lutte contre le décrochage scolaire est un des grands engagements du Président de la République. Il y a un an, le 21 novembre 2014, nous avons amplifié notre action en lançant avec le Premier ministre le plan national « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage », un plan ambitieux en termes d'objectifs, de démarche partenariale, de mesures et de moyens. Le moment est venu pour nous de faire à la fois un premier bilan et de poursuivre le déploiement. Le décrochage a un coût pour la société. Un coût humain, social et économique. Mais il n'est pas une fatalité. C'est d'ailleurs ce que viennent démontrer les chiffres que nous révélons ce jour à travers une nouvelle enquête complète réalisée par la Depp.

Deux bonnes nouvelles. Alors qu'il y a cinq ans, on comptait près de 136 000 jeunes qui décrochaient chaque année, ils sont aujourd'hui 110 000. Dans le même temps, nous sommes passés de 620 000 jeunes de 18 à 24 ans sans diplôme à 494 000. Ces chiffres sont encourageants ; ils sont la preuve que les politiques publiques peuvent enrayer ce phénomène.

Beaucoup de leviers ont été activés de façon systémique : la mobilisation des équipes éducatives dans les établissements, le développement du lien avec les familles, notamment les plus modestes, le partenariat qui s'est renforcé partout et à tous les niveaux (national, régional, local) pour favoriser la collaboration entre les institutions, les collectivités, les associations, les entreprises, etc., la mise en place du droit au retour en formation, la création de nouveaux dispositifs d'accueil des décrocheurs sur tout le territoire national. Autant de mesures qui ont contribué à ces résultats.

Notre intention est d'intensifier ce mouvement de baisse du nombre de décrocheurs.

L'engagement de l'Éducation nationale et de ses partenaires se poursuivra donc notamment à travers la possibilité d'effectuer des parcours aménagés de formation initiale qui donnent aux jeunes de plus de 15 ans en rupture une expérience alternative temporaire (stage, service civique...) tout en restant sous statut scolaire, la mise en place d'alliances éducatives qui visent à renforcer la collaboration de tous autour du jeune décrocheur. Le nouveau droit à se réinscrire dans son établissement d'origine pour les candidats qui ont échoué au baccalauréat contribuera lui à ce que des milliers de jeunes disposent d'une nouvelle chance d'accès à la qualification en étant accueillis et accompagnés de façon particulièrement attentive.

Concernant la prise en charge de ceux qui ont quitté le système éducatif, nous poursuivrons notre engagement aux côtés d'autres ministères et partenaires à des actions dont la mise en œuvre est coordonnée par les régions. Ainsi, nos structures de retour à l'école (micro-lycées, lycées nouvelle chance...) se développent en complémentarité des E2C, des Epide, du service militaire volontaire et des actions menées par les entreprises qui, en contrepartie d'obtention de marchés publics, accueillent des décrocheurs. Toutes ces réalisations sont l'illustration des initiatives citoyennes qui fleurissent dans notre pays.

Trois mots résument notre action qui a un écho tout particulier dans cette période où le lien social est plus que jamais nécessaire : **priorité** nationale et européenne, **partenariat** pour vaincre collectivement ce fléau, **prévention** dans les classes et les établissements.

Najat Vallaud-Belkacem
ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

TOUS MOBILISÉS
POUR VAINCRE LE
**DÉCROCHAGE
SCOLAIRE**

DES RÉSULTATS POSITIFS

En 2013, la loi pour la refondation fait de la réduction du décrochage un axe majeur. Il y a un an, le 21 novembre 2014, était lancé le plan national *Tous mobilisés pour vaincre le décrochage*.

Un plan ambitieux en termes d'objectifs, de démarche partenariale, de mesures et de moyens.

Nous enregistrons aujourd'hui des premiers résultats prometteurs.

L'objectif de la France de passer sous la barre des 10% de jeunes de 18 à 24 ans sans diplôme est désormais atteint. La proportion est aujourd'hui de 9% (11% en moyenne en Europe).

110 000
*jeunes sortent du système
éducatif sans diplôme.*

Ils étaient 136 000
il y a cinq ans.

494 000
*jeunes de 18 à 24 ans sont sans diplôme
et ne sont pas en formation.*

Ils étaient 620 000
il y a cinq ans.

**5 leviers ont concouru
à ces bons résultats**

-1-

**LA MOBILISATION DES ÉQUIPES
ÉDUCATIVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS**

-2-

**LE DÉVELOPPEMENT DU LIEN AVEC LES
FAMILLES, NOTAMMENT LES PLUS
MODESTES**

-3-

**LE PARTENARIAT RENFORCÉ
À TOUTS LES NIVEAUX (NATIONAL,
RÉGIONAL, LOCAL) POUR FAVORISER
LA COLLABORATION ENTRE LES
INSTITUTIONS, LES COLLECTIVITÉS,
LES ASSOCIATIONS, LES ENTREPRISES**

-4-

**LA MISE EN ŒUVRE
DU DROIT AU RETOUR
EN FORMATION**

-5-

**LA CRÉATION DE NOUVEAUX
DISPOSITIFS D'ACCUEIL
DES DÉCROCHEURS SUR TOUT
LE TERRITOIRE NATIONAL**

LES JEUNES SANS DIPLÔME



COMBIEN SONT-ILS AUJOURD'HUI ?

Aujourd'hui, **110 000 jeunes** sortent du système éducatif sans diplôme. Ils étaient **26 000 de plus** il y a cinq ans.

Ce premier indicateur, appelé « sortants sans diplôme » est un indicateur de « flux ». Il mesure chaque année le nombre d'élèves (ou apprentis) qui quittent la formation initiale sans diplôme.

494 000 jeunes de 18 à 24 ans sont actuellement sans diplôme et ne sont pas en formation. Ils étaient **120 000 de plus** il y a cinq ans.

L'objectif de la France de passer au-dessous de la barre des 10% est désormais atteint avec cet indicateur puisqu'**il est aujourd'hui à 9%**. La France est en bonne place sur cet indicateur dont la moyenne de l'UE est à 11%.

Ce second indicateur, appelé « taux de sortants précoces », est un indicateur de « stock ». Il mesure la part des jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas de diplôme et ne suivent pas une formation. Cet indicateur est européen et fait partie des 5 critères de référence du cadre stratégique européen « Éducation et formation 2020 ».

Source : Enquête emploi Insee, calculs Depp.

QUI SONT-ILS ?

Les deux tiers des jeunes qui sortent de formation initiale sans diplôme n'ont même pas atteint une classe terminale « diplômante » de CAP ou de baccalauréat. Ils ont décroché en seconde ou en première générale, technologique ou professionnelle, en première année de CAP ou à la fin du collège. Un tiers a atteint une classe terminale mais a échoué à l'examen et n'a pas repris d'études.

Ces jeunes sont plus souvent d'origine sociale défavorisée : **un enfant de milieu ouvrier a 4 fois plus de risques de sortir sans diplôme qu'un enfant de cadres.**

Les garçons sont davantage concernés : **pour 100 filles sortant sans diplôme, 150 garçons connaissent le même sort.**

Le niveau atteint en fin de primaire explique la moitié des sorties sans diplôme.

Source : Depp.

LES JEUNES NON DIPLÔMÉS SUBISSENT PLUS QUE LES AUTRES LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE

La crise a un effet sur tous les jeunes qui se présentent sur le marché de l'emploi :

- en 2007, trois ans après leur sortie de formation, **14%** des jeunes sont au chômage ;
- en 2013, trois ans après leur sortie de formation initiale, **22%** des jeunes sont au chômage.

Mais les jeunes sans diplôme sont en première ligne.

En 2007, trois ans après leur sortie de formation initiale, **le tiers des jeunes non diplômés** étaient au chômage.

En 2013, trois ans après leur sortie de formation initiale, **la moitié des jeunes non diplômés** sont au chômage.

Ces chiffres proviennent des « enquêtes génération » du Cereq qui permettent d'observer pendant trois ans la situation face à l'emploi d'une cohorte de jeunes sortis la même année de formation initiale.

TOUS MOBILISÉS
POUR VAINCRE LE
**DÉCROCHAGE
SCOLAIRE**

**DES
MESURES
TOUT AU
LONG DU
PARCOURS**

!
*Créer ensemble
un lien durable*

MESURES POUR LE PRIMAIRE

Mallette des parents
en CP, École ouverte
aux parents pour réussir
l'intégration

Alliances
éducatives

Psychologues scolaires,
RASED, dispositif Plus de
maîtres que de classes...



PRIMAIRE

MESURES POUR LE COLLÈGE

Formation
des enseignants
à la prévention

Orientation bien
préparée (parcours
avenir, Folios)

Parcours aménagé de
la formation initiale

Alliances
éducatives

Coéducation, mallette
des parents en 6^e



!
*Favoriser
la réussite*

COLLÈGE

!
*M'accom-
pagner pour
avoir un
diplôme
et un métier*



LYCÉE

!
*Sans diplôme,
on doit pouvoir
revenir à l'école
grâce au droit
au retour en
formation !*

MESURES POUR LE LYCÉE

Passerelles
entre les
voies de
formation

Droit au
redoublement
dans
l'établissement
d'origine



Structure de
retour à l'école
(micro-lycées...)

Plateforme de
suivi des jeunes



UNE PRISE EN CHARGE RENFORCÉE DES JEUNES SORTIS SANS QUALIFICATION



À tous les niveaux, une démarche partenariale est organisée et renforcée pour vaincre le décrochage scolaire. En témoigne le protocole national Etat-Régions signé en juillet 2015, décliné dans les régions sous la forme de conventions « décrochage » ; 22 d'entre elles sont d'ores et déjà signées ou en passe de l'être.

LES STRUCTURES DE REMÉDIATION INNOVANTES

Les Structures de retour à l'école sont des dispositifs innovants qui permettent à des jeunes totalement déscolarisés de 16 à 25 ans et sans aucune autre solution de formation de revenir à l'école avec l'objectif affiché de passer, ou de repasser le baccalauréat général, technologique ou professionnel. On compte actuellement 30 SRE dans 22 académies soit 7 de plus qu'il y a un an qui scolarisent 1000 jeunes. D'autres dispositifs personnalisés permettent d'accueillir des jeunes à leur retour dans le système éducatif : module SAS et module de réparation à l'examen de la mission de lutte contre le décrochage.

LES PLATES-FORMES DE SUIVI ET D'APPUI AUX JEUNES DÉCROCHEURS (PSAD)

Instances de coordination locale des acteurs de formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes sur un territoire donné, ces plates-formes, aujourd'hui au nombre de 400, permettent de repérer les jeunes décrocheurs pour leur proposer une solution. Elles se composent des établissements scolaires, des centres d'information et d'orientation, des missions locales, des écoles de la 2^e chance, des établissements agricoles, des établissements publics d'insertion de la défense, des Greta, des CFA (apprentissage) et des collectivités territoriales. La mobilisation des fonds européens permet, dans un certain nombre de région, la création d'un poste assistant de plateforme. Cette année, 26 000 jeunes sont d'ores et déjà retournés en formation initiale. Pour 2016, la démarche partenariale est bien engagée avec le ministère de la Défense, le monde de l'entreprise ainsi que les associations dans le cadre du service civique aménagé.

LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Cette expérimentation, confiée au ministère de la Défense pour une période de deux années à compter du 1^{er} septembre 2015, vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ce service s'adresse aux jeunes âgés de 17 à 25 ans révolus. En alternant formations à caractère militaire et formations à caractère professionnel, civique ou scolaire, le service militaire volontaire a pour objectif d'aider ces jeunes à retrouver le chemin de la formation, obtenir un premier emploi ou reprendre une activité professionnelle. Les centres du SMV sont aujourd'hui au nombre de trois (Montigny-les-Metz, Bretigny-sur-Orge et La Rochelle) et ont vocation, dès 2016, à accueillir une centaine de jeunes chacun.

LES CLAUSES SOCIALES

Le Code des marchés publics a intégré des dispositions permettant de faire de la commande publique un outil en faveur de la lutte contre le chômage et l'exclusion. L'objectif est d'insérer des clauses sociales de « formation » dans les marchés publics afin de permettre à un jeune en situation de décrochage scolaire de suivre un parcours d'insertion dans le monde de l'entreprise et de construire un projet professionnel. 80 jeunes bénéficient dès à présent de cette mesure qui est appelée à se développer.

LE SERVICE CIVIQUE AMÉNAGÉ

À l'occasion du lancement des réseaux Foquale (Formation, Qualification Emploi), le ministère, l'Agence du service civique et les organismes d'accueil des volontaires en service civique (associations, collectivités, etc.) ont construit en commun des réponses permettant de combiner un engagement citoyen dans le cadre du service civique, et un suivi personnalisé du jeune décrocheur ayant quitté le système éducatif sans qualification. Deux formules partenariales ont été créées, l'une à plein temps et la seconde qui permet de combiner en alternance une mission de service civique et des périodes de formation sous statut scolaire.

120 jeunes bénéficient actuellement de ces dispositions en cours de développement.

L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SORTIS SANS DIPLÔME



Le droit au retour en formation initiale a été créé par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, précisé par les décrets parus en décembre 2014. Il concerne les jeunes de 16 à 25 ans qui ne possèdent aucun diplôme ou aucune qualification professionnelle, ou ceux qui possèdent un baccalauréat général mais pas de qualification professionnelle reconnue.

Pour les deux publics, les modalités d'accueil et de prise en charge dans le cadre du Service public régional d'orientation (SPRO) sont identiques : le premier contact se fait par téléphone, par courriel ou directement auprès d'un des organismes membres du SPRO. Ce premier contact permet d'orienter le jeune vers la structure la plus à même d'assurer son suivi.

LES SERVICES DISPONIBLES

Un numéro unique, le 0 800 12 25 00, permet aux jeunes en situation de décrochage et à leurs parents d'échanger avec un conseiller pour obtenir des conseils et une information fiable sur les solutions alternatives de formation et d'accompagnement qui s'offrent à eux.

Le site reviensteformer.gouv.fr propose aussi un rappel gratuit avec prise en charge et suivi personnalisé pour tout jeune qui en fait la demande. Dans les quinze jours, un rendez-vous est fixé avec un référent qui suivra le jeune, avant, pendant et après son retour en formation.

Une campagne interministérielle d'information a été réalisée en mai-juin et en septembre sur les réseaux sociaux. Grâce à cette campagne d'information, plus de 10 000 jeunes ont fait connaître leur intérêt pour un retour en formation.



Le profil des jeunes

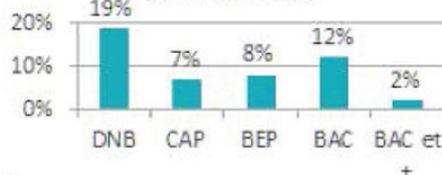
■ Une majorité de non-diplômés

- Non-diplômés = 64%
- Diplômés = 36%



Dernier diplôme obtenu

(total des demandes)



Le service d'information et d'accompagnement en ligne de l'Onisep « **Ma seconde chance** » présente les dispositifs pour poursuivre ou reprendre une formation, renvoie sur le portail « **Reviens te former** » et propose une géolocalisation des lieux d'accueil et d'information. Il offre également un service de proximité répondant aux préoccupations et demandes des usagers et permettant de mettre en relation ces derniers avec des structures d'accueil au plus près de leurs lieux d'habitation.

« **Ma seconde chance** » est constitué d'une application mobile et d'un site Web, www.mase-condechance.fr, avec une plateforme de tchat intégrée et un accès au numéro vert **0 800 1225 00**.

En outre, tous les conseillers Onisep de « **Mon orientation en ligne** » sont mobilisés (service de réponses aux questions sur l'orientation, les formations, les métiers, par tchat, mél ou téléphone). Ils répondent à toute question d'orientation, disposent de ressources documentaires dédiées et s'inscrivent dans une démarche qualité. Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et de la mise en place du droit au retour en formation, ils assurent l'accueil et l'écoute des usagers, identifient les jeunes qui relèvent du droit au retour en formation, les informent sur ce nouveau droit et leur proposent une prise en charge par le SAIO (Service académique d'information et d'orientation) de leur académie.

Au total, 38 400 prises de contact avec des jeunes via les différents canaux ont eu lieu jusqu'à présent.

- **Mon orientation en ligne** : 11 500
- **Ma seconde chance** :
 - Reviens te former : 10 500
 - numéro vert : 6 400
 - tchat et appli mobile : 10 000

UNE MOBILISATION RENFORCÉE POUR PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



Le renforcement des mesures de prévention du décrochage scolaire implique plus que jamais la mobilisation de la communauté éducative, des partenaires institutionnels et des autres acteurs concernés.

En outre, des dispositions nouvelles contribueront, dès la session 2016, à un accès à la réussite et à la qualification avec le droit de se réinscrire dans son établissement d'origine en conservant ses acquis.

DES MISSIONS PRÉCISÉES ET MIEUX VALORISÉES

Conformément aux engagements du plan national, les missions de l'ensemble des professionnels de l'établissement et des corps d'inspection ont été explicitées et mieux articulées. Le chef d'établissement est désormais conforté dans son rôle de coordination de prévention du décrochage, par l'intégration de cette mission dans la politique d'établissement et dans le contrat d'objectifs tripartite (établissement, académie, collectivité territoriale). La prévention du décrochage est inscrite dans les missions des enseignants et s'accompagne d'une mobilisation renforcée des corps d'inspection. La mise en place de référents « décrochage », chargés de repérer le décrochage et de la coordination avec les partenaires extérieurs, se poursuit dans l'ensemble des établissements. Enfin, les conseillers d'orientation psychologues (COP) donnent désormais priorité à l'orientation des élèves en situation de décrochage et renforcent leurs interventions en lycées professionnels.

DES ACTIONS ET EXPÉRIMENTATIONS AMENÉES À SE DÉVELOPPER

Les parcours aménagés de formation initiale et les alliances éducatives : des expérimentations suivies de près

- **Les parcours aménagés de formation initiale (PAFI)** sont proposés à des jeunes de plus de 15 ans, en risque de décrochage et scolarisés dans un établissement du second degré. Ils permettent à ces jeunes de profiter d'un parcours aménagé constitué de temps scolaire et d'activités telles qu'un stage en entreprise ou une période en service civique.

Les jeunes conservent le statut scolaire durant toute la durée du parcours, qui peut aller de quelques semaines à une année maximum. Sur la base d'un diagnostic de leur situation, les jeunes qui conservent le statut scolaire bénéficient d'un parcours de formation sur mesure – de quelques semaines à une année – et d'un accompagnement personnalisé, formalisés par un contrat. Un tuteur suit le jeune tout au long du dispositif. Celui-ci est expérimenté dans cinq académies cette année : Lyon, Aix-Marseille, Strasbourg, Rouen et Nice. Un guide pour sa mise en œuvre a été remis aux académies courant septembre.

Pour en savoir plus : guide de présentation de la mesure du parcours aménagé de formation initiale, http://cache.media.education.gouv.fr/file/08_-_aout/74/6/DGESCO.DRDIE_Guide_du_Parcours_amenage_de_formation_initiale_505746.pdf

- **Les alliances éducatives** sont, quant à elles, expérimentées dans deux académies cette année : Amiens et Nancy-Metz. Elles visent à coordonner les interventions des différents professionnels de la sphère éducative et des partenaires extérieurs autour du jeune en risque ou en situation de décrochage. Les activités des alliances éducatives sont encadrées par une charte de déontologie

qui contribue à fluidifier les échanges d'informations sur la situation du jeune entre les différents membres d'une alliance. Un guide et une charte pour l'expérimentation de ces alliances éducatives ont été remis aux acteurs des académies.

Pour en savoir plus : kit de mise en œuvre des alliances éducatives, http://cache.media.education.gouv.fr/file/08_-_aout/75/6/20151006_Alliances_educatives_505756.pdf

La semaine de la persévérance scolaire : vers une généralisation dans toutes les académies

Afin de valoriser le travail réalisé tout au long de l'année dans les établissements scolaires en matière de prévention du décrochage et pour permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs et des partenaires concernés, la semaine de la persévérance scolaire, mise en œuvre dans 11 académies au printemps 2015, sera généralisée dans toutes les académies de novembre 2015 à mars 2016, période pendant laquelle le décrochage des élèves est le plus élevé.

Pour en savoir plus : un guide pour la mise en œuvre de cette semaine de la persévérance a été remis aux acteurs dans les académies : http://cache.media.education.gouv.fr/file/08_-_aout/75/3/2015_perseverancescolaire_kit_505753.pdf.

Des parents mieux associés

- La « mallette des parents », qui regroupe un ensemble d'outils et de supports visant à renforcer les liens avec les familles, est généralisée au CP (janvier 2016) et en 6^e (mars 2016). Une mallette couvrant toute la scolarité secondaire est par ailleurs en cours d'élaboration et sera diffusée aux établissements en 2016. Un million et demi d'euros est consacré à cette opération.
- Les « espaces parents » continuent de se développer dans les écoles et les établissements afin de favoriser des rencontres régulières, notamment avec les parents d'enfants exposés au décrochage.
- Le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration », dont le but est de permettre l'acquisition de la maîtrise du français et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'école, sera étendu durant l'année 2015-2016 (2 500 places supplémentaires pour un million d'euros).

La formation des enseignants à la prévention du décrochage : un plan ambitieux sur deux ans

Les enseignants doivent disposer des éléments de compréhension sur les causes et sur le processus de décrochage scolaire. Ils doivent pouvoir repérer les premiers signes de décrochage chez les élèves, et être formés aux postures professionnelles qui favorisent « l'accrochage » des élèves, notamment à travers une pédagogie inclusive, exigeante et bienveillante et une approche individualisée de l'élève. Un plan inédit de formation est en cours de mise en œuvre selon deux modalités : des formations présentielles à destination de tous les enseignants des premier et second degrés et une formation M@gistère, tutorée et interactive sur plateforme numérique, à destination des enseignants de collège, prévue en 2016.

Les formations présentielles seront mises en œuvre en deux temps : d'abord une formation de formateurs à l'ESEN en deux sessions (mars et mai 2016) dont bénéficieront 270 cadres académiques et 350 enseignants formateurs, puis un déploiement auprès des enseignants dans les académies, durant l'année scolaire 2016-2017, par ces formateurs.

Un accompagnement pour favoriser le bien-être et la réussite à l'école

La mobilisation des psychologues de l'éducation a lieu dès les premières années en complément du travail des enseignants.

Les missions des RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), en charge de la grande difficulté scolaire, ont été confortées. Le travail complémentaire des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires permet de prendre en charge collectivement les difficultés scolaires persistantes. Leurs missions ont donc été confortées afin de mieux cibler leurs actions et d'organiser l'aide au meilleur niveau en fonction des besoins locaux. Ils sont désormais clairement positionnés sur l'aide et le suivi des élèves en grande difficulté scolaire et comportementale. Enfin, leur professionnalisation a été renforcée en développant des formations d'enseignants spécialisés adaptées aux missions définies via l'élaboration d'un nouveau cahier des charges de la formation dans le cadre des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

Le développement du dispositif *Plus de maîtres que de classes* permet, quant à lui, de nouvelles organisations pédagogiques au sein même de la classe. 1 310 emplois ont été déployés à la rentrée 2013, 580 à la rentrée 2014 et à nouveau 500 à la dernière rentrée.

Le droit à une nouvelle préparation d'un examen dans l'établissement dont le jeune est issu

Sur les 83500 candidats qui ont échoué au baccalauréat en 2013, la moitié a renoncé à le repasser. Pour les encourager à le faire, un droit leur est désormais ouvert afin qu'ils puissent se réinscrire dans leur établissement d'origine.